



## Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique 2024 du CCAS

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier 2024 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de la commune de Sennely.

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le compte financier unique est établi conjointement entre l'ordonnateur et le comptable public.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget CCAS de la commune. Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

### Évolution budgétaire 2023-2024 budget CCAS

Le budget CCAS est scindé en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet au CCAS d'assurer la gestion du quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 5 253,91 euros en 2024.

Dépenses Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	4 198.85 €	4 853.91 €
65 - Autres charges de gestion courante	194.69 €	400.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 393.54 €</b>	<b>5 253.91 €</b>
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>4 393.54 €</b>	<b>5 253.91 €</b>

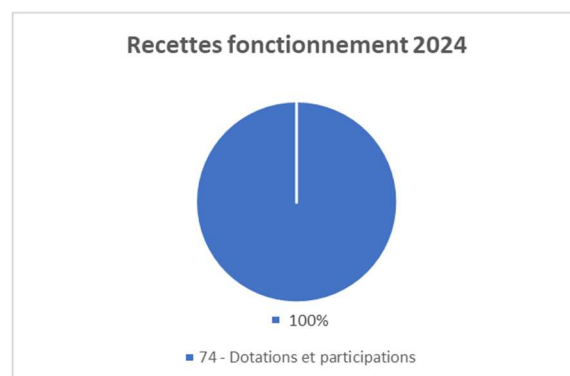
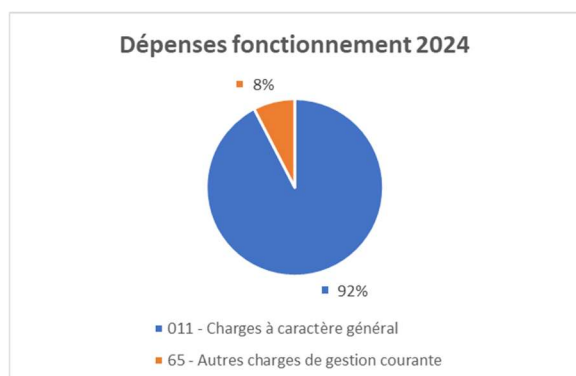
Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services. Ce sont pour le CCAS principalement les dépenses pour les étrennes de Noël des administrés de plus de 70 ans du village et des agents communaux.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des aides aux familles de la commune qui en ont besoin pour payer leurs factures d'eau ou de cantine.

Les recettes réalisées en section de fonctionnement s'élèvent à 7 922,86 euros en 2024.

Recettes Fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024
74 - Dotations et participations	6 000.00 €	3 000.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
<i>Pour mémoire</i>		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 316.40 €	4 922.86 €

Chapitre 74 : Il s'agit de la dotation de la Commune au CCAS.



Le résultat de la section de fonctionnement du compte financier unique 2024 présente un excédent de 2 668,95 euros.

**Section d'investissement :**

Sans objet pour le CCAS.

**Résultats 2024 :**

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 668,95 € se décomposant comme suit :

- Investissement : 00,00 €
- Fonctionnement : 2 668,95 €